

Ville de Maubeuge



Exemples de réalisations du FTU Maubeuge



## INFORMATIONS ET CONTACT

#### **M**<sup>me</sup> Fatiha Halouane

Référente FTU service politique de la ville



03 27 53 43 28 ou 03 27 53 75 57







#### **OBJECTIFS DU DISPOSITIF FTU**

- Assurer la participation des habitants dans la réalisation de micro-projets de proximité.
  - Favoriser une réactivité immédiate et concertée dans la réalisation de micro-projets susceptibles d'apporter un impact positif sur l'image du quartier.
- Faciliter la mise en place d'instances de travail entre élus, services techniques de la ville, habitants, bailleurs.
- Développer davantage la notion de responsabilité des habitants sur le devenir de leur quartier.

### NATURE DES PROJETS ÉLIGIBLES

- •Micro-projets d'aménagement de proximité
- Sécurisation des espaces
- •Oualité environnement
- Propreté
- Entretien
- •Convivialité des espaces publics
- •Etc.

Les projets doivent être réalisés **sur le patrimoine communal**. Si l'intervention porte sur le domaine privé (terrains bailleurs, par exemple), les projets feront l'objet d'une convention.

# CE PROJET CONCERNE LES QUARTIERS «POLITIQUE DE LA VILLE» :

- Sous-le-Bois, Montplaisir,
- Provinces Françaises,
- Épinette, Présidents, Écrivains

Toute personne ou structure peut déposer un projet FTU dès lors que ce dernier est d'intérêt public et collectif.

Chaque demandeur retire une fiche type FTU au service Politique de la Ville (hôtel de ville) , dans les mairies annexes et au LCR.

Le dossier est ensuite transmis au service Politique de la Ville pour vérification, avant une expertise par les services techniques.

Après avis, le dossier est présenté au Comité de Gestion pour décision.





Exemples de réalisations du FTU Maubeuge

### CONSTITUTION ET MISSION DU COMITÉ DE GESTION

Il est composé d'élus, de membres de droit tels les techniciens de la Ville, de représentants des Conseils Citoyens et bailleurs.

> Il est précédé d'une réunion technique d'instruction avec la ou le président(e), les Services techniques,de la Politique de la Ville et de la Vie Locale.

Le comité se réserve le droit de donner un avis sur l'entreprise en charge de réaliser les travaux.

Chaque demande devra être accompagnée d'un devis détaillé pour son éventuel financement.

La réalisation de l'action est portée par la Ville. Les travaux peuvent être effectués par les services municipaux ou une entreprise extérieure.

Le délai de réalisation des travaux sera de un à deux mois maximum à compter de l'acceptation du dossier par le comité de gestion.

Un bilan qualitatif avec photos à l'appui devra être présenté au comité de gestion deux mois après la réalisation du projet.



Exemple de réalisation du FTU Maubeuge

